L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

LE CHARBON

M. le Préfet du Nord, dans un arrêté que nous reproduisons ci-dessous et dont nous avions déjà publié hier les points principaux, a décidé que tout particulier pourrait prendre livraison, en carreau des Mines, d'un tonnage égal à 2.000 kilos de charbon, suivant remise de certaines tickets de la carte de charbon foyers domestiques.

Par ailleurs, nos lecteurs trouveront à la suite des dispositions principales de cet arrêté, un autre arrêté de M. le Préfet du Nord, qui met en validité pour le mois de mai le coupon N° 2 de la carte de charbon foyers domestiques, ainsi que certaines autres tickets dans la région minière.

Comment prendre aux Mines livraison de deux tonnes de charbon

M. le Préfet du Nord a pris à la date du 6 mai 44 l'arrêté suivant :

A dater du 8 mai 1944, jusqu'au 10 juin 1944, les consommateurs du département titulaires de la carte de charbon pour foyers domestiques sont autorisés à enlever au carreau des mines, par voiture hippomobile ou voiture à bras, à l'exclusion de tout autre moyen de transport, la totalité ou partie seulement du tonnage représenté par les coupons numéros 12, 16, 20, 24 et 28 de la carte de foyers domestiques qui font, pour toutes les catégories, quelle que soit la couleur ou la catégorie avec ou sans gaz, les valeurs suivantes en charbon : N° 12, 100 kilos ; 16, 200 kilos ; 20, 200 kilos ; 24, 500 kilos ; 28, 1.000 kilos. Total, 2.000 kilos.

Les consommateurs ou leurs transporteurs présenteront la carte de charbon à la mine, qui détachera les coupons correspondant au tonnage enlevé, qui annulera les coupons et notera, nom, adresse du bénéficiaire, couleur, catégorie de carte, numéro de carte et des coupons servis, ainsi que le tonnage livré.

Les Mines vendront le charbon au tarif pratiqué au carreau. Les frais de transport seront à la charge des consommateurs.

Les consommateurs qui auront enlevé au carreau des Mines tout ou partie du tonnage représenté par les coupons numéros 12, 16, 24 et 28 seront autorisés à bénéficier des autres coupons déjà validés à ce jour, mais ils seront exclus du bénéfice des coupons validés ultérieurement.

Ceux d'entre eux qui qu'auraient réalisé qu'une partie des coupons susvisés pourront être autorisés à bénéficier à nouveau des coupons de la distribution normale lorsque le tonnage total qu'ils auront reçu sera devenu inférieur au tonnage total représenté par l'ensemble des coupons normaux validés depuis le 1er avril 1944 par les différents arrêtés mensuels.

MM. les Maires prendront toutes dispositions en vue d'utiliser le parc hippomobile de leur commune pour permettre aux consommateurs qui ne disposeraient pas des moyens nécessaires pour se rendre au carreau, de bénéficier en moins partiellement des avantages accordés par le présent arrêté.

Compte tenu des mesures prises pour l'intensification des approvisionnements des mines et pour réserve, toutefois, des difficultés de transport qui se présenteraient, les consommateurs qui n'auraient pu réaliser au carreau les coupons 12, 16, 20 et 28 de la carte des foyers domestiques auront éventuellement la possibilité de bénéficier d'une partie des avantages conférés par ces coupons dans les conditions qui leur seront précisées ultérieurement si les tonnages disponibles à pied d'œuvre le permettent.

M. le Préfet du Pas-de-Calais a pris, à la même date, un arrêté semblable.

Simple Régime pour être remonté à bloc

comme par une cure de sur-alimentation et de plein air

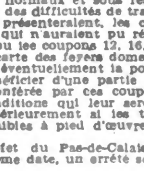

Essayez-le soumbdmé !

Si vous vous sentez fatigué, quel que vous mangiez, c'est que le sang commence à s'anémier. Alors, il est temps d'adopter le Régime du Suc Frais Alimentaire et Respirateur, en prenant à chaque repas du fer fortifiant concentré dans les pilules Pink sous une forme médicinale si active que 4 semaines suffisent le plus souvent pour vous faire récupérer plus de 500 millions de globules rouges : Ainsi enrichi, comme après une cure de sur-alimentation et de plein air, le sang pulse 3 à 5 fois plus de force dans la substance des aliments et dans l'oxygène de l'air, si bien que la vitalité s'augmente dans toutes les cellules de l'organisme. Les affaiblis refont le plein d'énergie, nerveux et déprimés retrouvent le sommeil, l'équilibre et l'entrain. Pilules Pink. Tous pharm. V. N° 82P10309.

INQUIÉTANTE DISPARITION

M. Dhélin Roger, 46, rue Léonard Danel, à Lille, a déclaré au Commissariat de police que son frère Léonce, né le 13 juin 1899 à Valenciennes, fils de Paul et de Laine Marie-Louise, demeurant à Lille, 25, rue de Bapaume, n'a pas reparu à son domicile depuis le 30 avril dernier.

Employé à la S.N.C.F., il se trouvait sur la Dijonnaise à Busigny, le 30 avril à 19 h. 30.

Il résulte des renseignements qui ont été fournis télégraphiquement par la mairie de cette localité, qu'il n'a pas été trouvé trace du disparu.

Signalement : 1 m. 66, cheveux châtains, presque chauve, yeux gris, vêtu d'un veston bleu usagé, d'un pantalon gris, chausse de souliers noirs, coiffé d'une casquette d'uniforme de la S.N.C.F. était porteur d'une montre de dame en or à clef.

CONFIEZ TOUS VOS COLIS AUX

TRANSPORTS HONORÉ

LILLE-PARIS et GRANDE BANLIEUE 75, rue des Stations, LILLE. Tél. 724-27

PARIS - LILLE et BANLIEUE 136, Av. J.-Jaurès, Paris (19e). T. Nord 1701

La Maison Jules LEYNAERT et la Société LEYNAERT Frères ont l'honneur de vous faire savoir que leurs bureaux sont transférés de la rue Halevy au 47, rue d'Arras, Lille. Tél. 529.32. 15.113

EN PLEIN JOUR A LILLE
UN EMPLOYÉ DE BANQUE EST DÉVALISÉ D'UNE SOMME DE 232.500 FRANCS

Une banque lilloise possède rue du Matz une succursale que dirige M. André Rochart, 42 ans, demeurant rue St-Gabriel, 18, à Lille. A. M. Rochard est adjoint M. Léonard Théry, 23 ans, 37 bis, avenue Jean-Jaurès, à Ronchin. Chaque semaine, et particulièrement le lundi, ce dernier a pour mission de porter la recette au siège de la banque.

Lundi, un peu après midi, M. Léonard Théry prépara une serviette de cuir jaune dans laquelle il glissa une sacoche de garçon de recette renfermant une somme globale de 232.571 francs. Puis il sortit pour se rendre au siège de l'établissement financier.

L'attention de M. Théry fut immédiatement attirée par les allures suspectes d'un homme qui le suivait. Cet inconnu, après 40 mètres environ de marche, se trouva à hauteur de l'employé de banque. A ce moment, M. Théry constata que l'individu lui s butait s dans le dos un objet qu'il croit être un revolver.

M. Théry étoit arrivé à l'angle de la rue Princesse. L'individu qui l'accostait le somma de lui remettre la serviette. L'employé ne voulut point exécuter l'ordre, mais il se vit arracher de force la précieuse sacoche.

Emportant la serviette, le bandit disparut par la rue Princesse en direction de la rue St-André. Pendant tout le temps qu'il s'était trouvé face à M. Théry, l'inconnu avait tenu la main droite dans la poche, semblant dissimuler une arme qu'il n'a toutefois jamais sortie.

Rue Princesse, deux cyclistes, des comparses du voleur, accostèrent le fuyard, lui couvrant la retraite.

Un quatrième complice, à bicyclette lui-aussi, était resté à l'angle de la rue Princesse. Et tandis que M. Théry appelait du secours, le conseilla ou garçon de recette dévalisé de ne pas gêner la fuite du voleur. A son tour il disparut.

L'Équilibre Glandulaire conserve la jeunesse

Les dragées ORMOPHYSE, traitement par les hormones, rendent à l'individu prématurément vieilli par le surmenage, les soucis ou les privations, une impression de jeunesse nouvelle, et combattent les symptômes de vieillissement précoce, neurasthénie, perte de mémoire, dépression physique et intellectuelle, flétrissement des chairs, diminution des forces, de la vue, faiblesse physique, inaptitude au travail, etc. 46 fr. 70. Tles pharm. PIPAULT, 4, r. des Granges, MELUN S/M. V. N° 3039 P. 3056.

Sous la menace, un comptable est dépouillé de 20.000 francs à Haveluy

Peu avant 13 h., un comptable, M. Marcel Tilloir, 18 ans, se rendait sur le chantier de l'entreprise qui l'occupe à Haveluy. Il était porteur de la paye des ouvriers : 20.000 fr.

Soudain surgit le manœuvre Jules Dewasmes, 23 ans, demeurant à Hélin, rue Bleux. Ce dernier brandissait un gros revolver à barillet. « Ton fric ou je te brûle », lança-t-il à l'employé.

Ce dernier tenta de résister mais, sentant sa vie en danger, il céda à la menace. Dewasmes s'empara des billets et du vélo de sa victime. Il est activement recherché par tous les services de police et de gendarmerie.

Si le Gandal manque parfois chez votre Pharmacien, n'en tenez pas rigueur à celui-ci. Notre production, bien qu'importante, ne peut suffire à la demande. Visa 844 P. 9985

Des pillards de ruines comparaîtront samedi devant le tribunal spécial de Douai

La loi prévoit la peine de mort pour le voleur surpris en flagrant délit de pillage dans les immeubles sinistrés. Jusqu'ici, les juges du tribunal spécial ont fait preuve de plus de modération et, en accordant aux prévenus le bénéfice des circonstances atténuantes, ils se sont contentés d'appliquer des peines de travaux forcés à temps, ce qui constitue tout de même une sanction sérieuse.

Malheureusement, ni la rigueur de la loi, ni le caractère odieux, sur lequel il est inutile d'insister, de ces vols, n'empêchent des corbeaux de s'abattre sur les ruines encore fumentes pour dépouiller de pauvres gens qui ont perdu tous leurs biens.

A *Béthune*, à *Arras* à *Valenciennes* notamment, des pillards ont sévi. La police heureusement montait bonne garde et des arrestations ont été opérées.

Les ignobles individus, immédiatement écroués, ne moisiront pas dans leurs prisons, en attendant l'heure du jugement.

Dès samedi, le Tribunal spécial se réunira pour réprimer leurs actes.

Le public ne manquera pas d'approuver les décisions fermes qui seront prononcées.

⁂

Il n'est pas inutile de faire connaître au public qu'il est absolument interdit de récupérer quel que ce soit — ne fut-ce qu'un morceau de métal — dans un immeuble sinistré. Le moindre larcin sera réprimé avec la dernière sévérité.

SI VOUS HÉSITEZ SUR LE CHOIX DE **SITUATIONS** Civiles ou d'Etat, demandez Guide gratuit n° 5 ECOLE AU FOYER, LA VARENNE (Seine)

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Jeudi 11 Mai 1944. — Soleil : Lever à 6 h. 17. — Coucher à 21 h. 18.

Aujourd'hui : St-Mamert. Demain : St-Achille.

NAISSANCES. — M. et Mme Durin-Briastra et leur fils Mlle sont heureux de vous faire part de la naissance de leurs filles Josette et Colette.

Jelimetz, le 29 avril 1944.

TOURCOING

La distribution des cartes de charbon pour foyers domestiques

Cette distribution qui se fera contre remise de l'ancienne carte de charbon et contre présentation de toutes les cartes individuelles des personnes constituant la famille se fera dans l'ordre suivant :

SECTEUR 6. — Mairie annexe, 2, rue Paul Doumer, jeudi 11 Mai, de 8 h. 30 à 9 h. 30 : rue de l'Abattoir, contour de l'abattoir, rues Alexandre Dumas, d'Alexandrie.

De 9 h. 30 à 10 h. 30 : rues de Brest, de Besançon, de Buenos-Aires, de Bruxelles, de Chartres, de Comines.

De 10 h. 30 à 11 h. 30 : rue du Brun-Pain et les cours.

De 14 h. 15 à 15 h. : rues des Champs, du Canada, des Courses et du Coin de terre.

De 15 à 16 h. : rue du Calvaire, chaussée Denis Papin et rue Desaix.

De 16 à 17 h. 30 : rue de la Fin de la guerre et les cours.

SECTEUR 12. — Jeudi 11 mai, de 8 h. 30 à 9 h. : rues des Acacias, Antoine Watteau, Bassin, Bérenger.

De 9 h. à 11 h. : rue du Blanc-Seau.

De 11 h. à 11 h. 30 : rues des Bleuets, du Canal et des Cannetiers.

De 14 h. 30 à 15 h. 30 : rues Charcot, Claude Bernard, du Conge et les cours.

De 15 h. 30 à 16 h. 30 : rue Cavier et les cours, rue de Croix.

De 16 h. 30 à 17 h. 30 : rues de Constentine, Denfert-Rochereau.

REGLEMENTATION de L'AFFICHAGE

Le premier paragraphe de l'article premier de l'arrêté du 15 décembre 1942 est modifié comme suit :

L'efficacité est réglementé de la façon suivante sur le territoire de la commune :

Emplacements communaux autorisés. — Ces emplacements seront utilisés par priorité par la ville de Tourcoing pour la pose d'affiches de l'Etat Français ou émanant de l'Autorité allemande. Compte tenu de cette disposition restrictive, seule la Société d'affichage sur les propriétés communales pourra apposer sur les emplacements ci-après désignés, des affiches ayant un caractère publicitaire en se conformant strictement aux stipulations de la convention intervenue avec elle.

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 10 au 11 Mai, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 16 à 4 h. 17

EXAMENS DANS L'ENSEIGNEMENT

Nous rappelons les modifications aux dates des examens des B.E., B.E.P.S., C.E. classiques et modernes du premier cycle qui auront lieu le 31 mai et lieu du 6 juin.

Les B.E.P.S., sections spéciales, et le concours de recrutement des élèves instituteurs et institutrices auront lieu le 6 juin au lieu du 31 mai.

EXAMEN DES BOURSES NATIONALES

(1re et 2e séries)

Les épreuves écrites commenceront pour tous les ordres d'enseignement le jeudi 11 mai 1944, à 8 h. (appel à 7 h. 30) dans les centres suivants :

Avesnes. — Ecole publique de garçons.

Cambrai (pour l'arrondissement de Cambrai). — Deux centres : a) Garçons et filles, 1re série, cours complémentaire, filles ; b) Garçons et filles, 2e série, cours complémentaire garçons.

Douai. — Deux centres : a) Garçons et filles, 1re série, école fille rue de Guines ; b) Garçons et filles, 2e série, école de garçons, rue de Cuinery.

Hazebrouck. — Ecole de garçons, rue du Clocher.

Lille. — Trois centres : a) Institut Diderot, boulevard d'Alsace (garçons candidats aux enseignements secondaire classique, secondaire moderne, primaire (cours complémentaire) ; b) Lycée Pénelon, rue A.-Leleux (filles candidates aux enseignements : secondaire classique, secondaire moderne, primaire (cours complémentaire) ; c) Collège technique Valentine-Labbé, rue de Thionville (garçons et filles, candidats à l'enseignement technique).

Menbeuge. — Ecole de garçons du Centre.

Roubaix. — Collège moderne de garçons.

Valenciennes. — Deux centres : a) Ecoles des Chartreux (filles candidates aux bourses de 1re et 2e séries classique, moderne et C.C.) ; b) Ecole de filles Saint-Waast (garçons candidats aux bourses de 1re et 2e séries classique, moderne et C.C., et garçons et filles candidats et candidates aux bourses d'enseignement technique 1re et 2e séries)

Les candidats sont informés : 1° Que l'examen se poursuit l'après-midi pour les bourses d'enseignement secondaire et primaire (1re et 2e séries) et se termine le matin pour l'enseignement technique (1re et 2e séries) ; 2° Qu'ils devront verser la somme de 3 fr. pour les feuilles de compositions qui leur seront distribuées.

Ils apporteront en outre du buvard, papier brouillon, sans écriture aucune, porte-plume, régle, encre noire et se muniront d'un manteau.

Sociétés et Comités

FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENOIS. — **Comité des Plats** : Exceptionnellement le repas du jeudi 11 mai n'aura pas lieu.

FAMILLE DU SOLDAT TOURQUENOIS ET CENTRE D'ENTR'AIDE. — **Comités des Fêtes et du Flocon** : Jeudi 11 mai, à midi, 121, rue du Flocon, dîner des enfants de prisonniers et de veuves de guerre des Comités Fêtes et Flocon.

ETAT CIVIL

Naissances. — Danièle Delberghe, rue des Plats, cour Saint-Louis, 8 ; Marie Claire, rue Rouget-de-l'Isle, 108 ; Daniel Choquet, rue Moulin-Fagot, cour Parent, 1 ; Noémie Vandervrée, rue d'Alsace, 77, née rue Nationale, 138.

Publications. — Jacques Caudroit, domestique de ferme, à Villers-Bocage et Paulette Prevet, servante, eue de l'Hippodrome, 196 ; Henri Maressaux, cummergant, rue de Gand, 619, et Simone Cornard, infirmière, rue de la Forgette, 4 ; Clément Dhondt, terrassier, à Rosendaël, et Germaine Everar, sp., boulevard Rambetta, 249 ; Marc Tiberghien, industriel, rue de Lille, et Madeleine Melfait, s.p., rue de l'Abbé-de-l'Epée, 25.

Décès. — Flore Maertens, 85 ans, rentière, rue d'Havré, 5 ; Désiré Dely, 61 ans, tricoteur, rue Colbert, 374 ; Pauline Oger, 78 ans, s.p., cél., rue de Lille, 121.

FUNÉRAILLES

AVESNES-lez-AUBERT. — On annonce les funérailles de Monsieur **Albert MOREAU**, Directeur d'école honoraire, décédé le 1er mai 1944, à Cambrai, à l'âge de 66 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 6 mai à Avesnes-lez-Aubert. — De la part de toute la famille. 10.913

HALLUIN

A qui les missels. — Deux missels oubliés sur le chassis d'une fenêtre, rue de Lille, près du tertus aux Administrateurs pour leur gestion ; 4° Fixation du dividende ; 5° Quitus définitif à la succession d'un administrateur ; 6° Nomination d'administrateurs ; 7° Nomination de deux Commissaires aux comptes ; 8° Autorisation à des administrateurs par application de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 ; 9° Ratification et autorisation d'emprunts. — Ont le droit de prendre part à l'Assemblée générale les propriétaires de 20 actions au moins et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions. Les titulaires de 20 actions moins élevées, ont désormais depuis 15 jours au minimum avant l'Assemblée, peuvent assister à celle-ci sans formalité préalable. — Les propriétaires d'actions au porteur devront, en principe, déposer leurs titres huit jours au moins avant l'Assemblée, soit au siège social à Auberchicourt-Aniche (Nord), soit dans toutes les agences de Paris et de Province des banques suivantes : Société Générale, Banque L. Dupont et Cie, Banque Scalbert, Crédit du Nord, Crédit Commercial de France, Union des Mines, Crédit Lyonnais — Un jeton de présence de 20 fr. sera attribué à tout actionnaire propriétaire de 20 actions, au moins, représentées à l'Assemblée délibérant valablement. — Aniche, le 1er mai 1944. — *Le Conseil d'Administration.* 26.116

Etude de Me Jacques LEFORT, avoué à Lille, 95, rue Nationale. — **DIVORCE.** — A. J. Don du 8-3-43. — D'un jugé rendu par déf. par le Trib. civ. de Lille, en date du 13 avril 1943, enreg. devenu définitif, entre : M. Jean VAN MULLEN, act. prisonnier de guerre en Allemagne. Ayant pour avoué Me Letert Et : Mme Hélène KASZUBA, épouse Ven Mullen, dom. à Lille, rue J.-J.-Rousseau, 18. Défaillante. Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux au profit du mari. — Pour extrait, (s) : LEFORT. 27.264

Association à Gamité de la Foire Commerciale de Lille s. Comité de Lille s. sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, au siège social, 69, rue Faidherbe, Lille, pour le samedi 20 mai 1944, à 17 heures. — Ordre du jour : 1° Rapport du Conseil sur la gestion, présentation de l'avenir et la situation financière et morale de l'Association ; 2° Rapport du Commissaire général sur les comptes de l'Association ; 3° Approbation des comptes ; 4° Nomination de membres ; 5° Renouvellement du Conseil d'administration ; 6° Questions diverses. — **Le Conseil d'Administration.**

Etudes de Me TAMBOISE, notaire à Lille, 30, rue de Beurgerne, et de MM. les Commissaires-Priseurs de Lille, 2 rue Sainte-Anne. — **Vente** suite liquidation, **lande ortisonal Découpage - Embouteisage sur métaux**, exploité à Lille, 1 bis, rue du Pont-à-Raisnes, comprenant : Eléments incorporels : clientèle, achalandage ; Eléments corporels : matériel servant à l'exploitation du fonds. — **Mise à prix** : Eléments incorporels, 100 fr ; Eléments corporels, 9.900 fr. ; ensemble, 10.000 fr. — Paiement comptant. — Consignation pour enchérir : 5.000 fr. — Le Mercredi 7 juin, à 10 h., Me Georges SINGER, commissaire-priseur des ville et arrondissement de Lille, ayant bureau et hôtel des ventes à Lille, 2, rue Sainte-Anne, procédera à l'adjudication dudit fonds en son étude. A la requête de Madame Raymonde - Juliette MENTION, employée des P. T. T. veuve de M. Joseph-Eugène DAMMAN, demeurant à Lille, 1 bis, rue du Pont-à-Raisnes. En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lille, le 8 février 1944. En présence ou aux dûment appelés de : le M. Charles DAMMAN, retraité, at Mme Hortense DAMMAN, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Croix, 19, avenue Gustave-Delory ; 2° M. Charles DAMMAN, comptable à Croix, 19 avenue Gustave-Delory ; 3° M. Louis DAMMAN, directeur de tissage à Roubaix, 160, rue Pellart. — Domicile est élu à Lille, 2, rue Sainte-Anne, en l'étude de Me Georges SINGER. — Pour consulter le cahier des charges dressé par Me TAMBOISE, notaire à Lille, 20, rue de Bourgogne, s'adresser à Me Tamboise et Singer — G. SINGER. 35.601

VENTES

Etude de Me Georges HEUEL, notaire à Wignehies. — WIGNEHIES, 30, rue Jean-Jaurès. Jeudi 25 mai 1944, à 14 heures, vente d'un **BEAU MOBILIER**, coffre-fort, caisse enregistreuse, machine à calculer, bureaux, salon Louis XV, etc. — Au comptant. 37.379

COMMISSAIRES-PRISEURS DE LILLE, 2 rue Ste-Anne. Tél. 504.031. — **VENTE - TABLEAUX** : Superbes tableaux de

Etat Civil. — Naissance : Guy Vermeersch, 39, rue Henri-Carette.

Décès : Paul Lequenne, 54 ans, directeur d'apprêt, époux Jeanne Masorel, rue de la Lys (au Nam Hector Hovaère, 57 ans, tisserand, 92, rue de la Paix : Victor Verbecke, 68 ans, tisserand 18 rue de Lille (cour Devos).

LINSELLES

Changements de catégorie. — Toutes les personnes nées en juin 1941, 1638 1931, mai 1923, juin 1874 sont priées de remettre leur carte d'alimentation pour en effectuer le changement le vendredi 12 mai.

Pantouffles, espadrilles, etc... — Distribution de bons de pantouffles, espadrilles, galoches hommes et femmes fantaisie hommes et femmes jusqu'à concurrence du disponible, le vendredi 12 mai pour les personnes n'ayant pas été servies depuis fin novembre. Se munir de la carte de textile.

Aux concerts de la classe 1936. — Les membres de cette classe sont priés d'assister à l'obit qui sera chanté samedi 13 mai à 9 h. 30, en l'église de Linselles, à la mémoire de leur camarade Emile Cornille, décédé en captivité.

Cartes de lait. — Samedi 13 mai, de 8 h. 30 à 11 h., distribution de cartes de lait pour les enfants de moins de six ans. Se munir de la carte d'alimentation et de l'ancienne carte de lait.

Les intéressés sont dans l'obligation de retirer leur carte au jour indiqué ; les anciennes cartes ne seront plus servies à la date du 15 mai.

MOUVAUX

Colis du prisonnier. — Le Comité prie les familles intéressées d'apporter leur étiquette d'envoi pour le 37e colis. Celui-ci sera confectionné à l'Hôtel de Ville salle du rez-de-chaussée, à partir du lundi 15 mai.

Lundi 15 mai, de 14 à 17 h., de 1 à 150 ; mardi 16, de 14 à 17 h., de 151 à la fin.

Ces deux jours sont réservés pour les prisonniers

Mercredi 17, de 14 à 17 h., tous les numéros des prisonniers mutés en travailleurs libres. Prière d'écrire l'adresse de ceux-ci sur papier format 15 cm. x 15 cm. en caractères gras.

Pour pouvoir continuer à faire bénéficier les familles, en plus des denrées, de l'emballage gratuit, le Comité leur recommande de vouloir bien lui remettre des chiffons de papier et de la corde.

Etat civil. — **Décès** : Boddaert Hélène, 65 ans, rue Négrier, Impasse Citadelle 13, à Mouvaux ; Choisez Alice, 67 ans, épouse Lemaire, 324 rue Lorthois à Mouvaux.

RONCQ

Gymnastique «La Jeanne d'Arc» — Jeudi de 19 à 20 h., répétition pour les jeunes filles (éducation physique), le vendredi 18 h. à 19 heures pour les pupilles, et de 20 à 21 h. pour les adultes.

A la Fanfare du Blanc-Four. — Samedi 13, une répétition générale aura lieu au siège, café de l'Etoile, à 19 h. 45.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Tournée du Contrôleur. — Le Contrôleur des Contributions Directes se tiendra à la Mairie, le samedi 13 mai de 8 h. 30 à 11 h. pour recevoir les réclamations des contribuables et leur donner tous les éclaircissements qu'ils désirent.

Etat Civil. — Publications : Marcel Delannoy, rattacheur, rue de Gand, 68 et Anne Holvoet, sans profession à Tourcoing ; Jean-Baptiste Lerouge, cultivateur, 43, rue du Bailly et Cécile Bossaert, sans profession à Quesnoy-sur-Deûle.

Décès. — Marie Stock, épouse Lemaire, sans profession, 30, rue de Gand.

COMINES

Avis aux cultivateurs. — MM. les cultivateurs de la localité sont invités à assister à une conférence qui sera donnée par M. Bretenoux, adjoint au service agricoles, le jeudi 11 mai, à 17 h., le marché de Quesnoy-sur-Deûle. Sujet : Méthodes actuelles de fertilisation des sols

Etat Civil. — Naissances : Hazebroucq Philippe, rue de la République ; Massebeleln Michel, rue d'Hurlupin ; Vienne Francis, rue d'Harlupin ; Lepial Yves, rue de la Gare ; Blondeau Thérèse, Maternité ; Rondaert Jeannine, cité Schoutteten ; Massou Claudine, Maternité ; Schmitt Claude, Maternité ; Goutman Raymond, rue du Vieil-Dieu ; Taurinye Henri, Maternité ; Desmarets Marc, rue de Quesnoy ; Delbart Jean-Marie, route de Wervicq ; Lalee Christian, rue des Tisserands.

Décès : Guibert Marie, rue de Quesnoy ; Olivier Maria, épouse Perat, rue de Quesnoy ; Verkin Etienne, rue du Maréchal Foch ; Deroubaix Marie, rue de Quesnoy ; Verkindt Irma, épouse Capoen, rue Blanche-Bannière ; De planque Marie, veuve Roelens, rue de Quesnoy ; Lehouck Louis, cité Energie.

ROUBAIX

UN GAMIONNEUR RENVERSÉ SOUS UN CAMION

Lundi un peu avant midi, M. Achille Duterte, 42 ans, demeurant 237 rue de Lannoy, conduisait une voiture de la maison Tache, lorsque le cheval s'emballa. Le véhicule se renversa, ensevelissant M. Duterte. Celui-ci qui fut rapidement dégagé fut aussitôt transporté à l'hôpital.

LA CAMBRIOLE A LŒUVRE

Mme Debaeta, 37 ans, demeurant rue Rémy Cogghe, cour Descroix 33 porte plainte pour vol de plusieurs objets et d'une somme de 150 fr. Le montant commis dans la nuit du 8 au 9 se monte à 3.000 fr. Enquête par la police.

Dans la gendarmerie

Nous avons annoncé hier la mise en retraite à Roubaix de M. Georges Legrain, adjudant de gendarmerie, nous sommes heureux de publier aujourd'hui sa photographie.

Ph. privée.

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

114e série de questions

— J'ai cotisé régulièrement aux R.O.P. et ensuite aux A.S. Ayant 63 ans, je touche une pension A.S. de 664 fr. par an. Certaine retraités de mon âge touchant beaucoup plus, veuillez me dire si je touche mon dû ? — E.C., à Hautmont.

Réponse. — Votre retraite paraît faible, en effet ; mais il ne faut pas oublier qu'elle a été déterminée par l'importance de vos cotisations. Ces cotisations ont certainement été plus faibles en ce qui vous concerne que pour les retraités que vous nous citez, touchant 1.800 fr. Vous pouvez toujours demander à le Caisse qui paie votre retraite de vérifier votre compte et de s'assurer si vos versements R.O.P. ont bien été comptés.

— Agé de 77 ans, je touche une rente R.O.P. de 14 fr. par jour, plus les secours de la commune. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — M.L.A.C.

Réponse. — Pour bénéficier de l'A.V.T., il faut pouvoir justifier de cinq ans de travail salarié après l'âge de 50 ans et ne pas disposer dans votre cas, de ressources supérieures à 9.000 fr. par an.

— J'ai 65 ans, je touche une pension A.S. de 46 fr. par trimestre. Ayant environ 14.000 fr. de revenus par an, pourrai-je prétendre à l'A.V.T. ? — C.V., à Seclin.

Réponse. — Le maximum de ressources de 9.000 fr. ou 11.000 fr. si vous êtes marié, vous sera opposable très certainement et vous n'aurez pas droit à l'A.V.T.

— Employé d'administration, affilié aux A.S., peut-on toucher l'A.V.T. lorsqu'au départ de l'établissement on a droit à une retraite ? Lorsque l'épouse a apporté une dot, est-elle à la charge du conjoint ? — Un lecteur assidu.

Réponse. — Négative, s'il s'agit d'une retraite constituée par un régime particulier. Dans le cas contraire, si vous avez cotisé régulièrement aux A.S. au juillet 1930 jusqu'à l'âge de 60 ans, vous avez droit à cet âge au minimum garanti de pension. Si c'est votre cas, le maximum de ressources de 11.000 francs ne vous sera pas opposable lors de l'établissement de votre demande d'A.V.T. à 65 ans. Par ailleurs, l'épouse non salariée est considérée à la charge du conjoint. R.B.

Réponses à nos lecteurs

M.D. à Neuville. — Il est de votre intérêt et c'est une obligation de cotiser aux Assurances sociales ; vous aurez ainsi droit, le cas échéant, aux prestations maladie ; à 60 ans vous pourrez prétendre à une retraite. Enfin, à 65 ans, vous obtiendrez l'A.V.T., si vous justifiez à cette époque de cinq ans de travail salarié. Vous avez droit à l'allocation de salaire unique pour votre fille ; il faut cependant que votre employeur dépose un dossier pour vous à la Caisse d'Allocations familiales où il est inscrit.

Une lectrice ignorante, qui voudrait savoir, — Adressez-vous au ministre des pensions, seul compétent.

Les Spectacles dans la Région

A ROUBAIX

TRAMWAYS 3 h. 30, 8 h. J. Marais, Mishéle Alla, F. Ledoux — *LE LIT A COLONNES*

RADIO-CINE 2.30 à 7 h. : Dern. 4.30 J. Tissier, V. Boucher ds un film gai DU RIRE... DU FOU RIRE... avec DE N'EST PAS MOI S. P. : Le Roman de Daniele Gerenkin Un grand succès en exclusivité

A WATTRELOS

MÉTRO Demain : 3 h., 7 h. 30 Dernière de : « LA FERME AUX LOUPS »

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Nous rappelons que l'exercice public d'élèves de la classe de déclamation lyrique, professeur M. Marcelin, aura lieu dimanche 14, à 14 h., salle Pierre-Destombes.

Au programme : Sélection de « Lakmé, Thais et Mignon ».

Sociétés et Comités

SECTION DES VEUVES DE GUERRE DE L'UNION DES MUTILÉS. — Les membres de la section qui sont nées de l'année 1880 à 1888 pourront dès ce jour se présenter à la permanence tous les jours, de 14 à 18 h., pour établir leur demande pour l'Office. Prière de se munir de leur titre de pension et de la carte de sociétaire.

Tribunal correctionnel de Lille

La morale se prêche par l'exemple. — Louis Adel, 55 ans, peintre, demeurant à Roubaix, rue Bernard, qui avait recélé un portefeuille dérobé par sa fillette s'est vu infliger 1 mois d'emprisonnement.

Un jeune escroc. — Un employé d'assurances, à Tourcoing, Victor Bourgeois, 3 ans demeurant rue du Tilleul a été condamné à 8 mois d'emprisonnement et 74.500 fr. de dommages-intérêts. Il s'était fait passer pour représentant et mandataire de cette compagnie. Il s'était fait remettre cette somme en guise versements par la dame Dhalluin. Le père de Bourgeois a été déclaré civilement responsable de son fils.

L'autorité maintenue. — Robert François, 21 ans, demeurant rue Cornet, à Leers Nord (Belgique), a été condamné à 4 mois, 1.000 francs pour coups et blessures faits à un agent de la force publique. Ce dernier obtient 2.071 fr. de dommages-intérêts.

Le lait falsifié. — Pour mouillage de lait à 40 % : 4 mois de prison avec sursis, 20.000 fr. d'amende à Emilienne Lemahieu femme Squedin, laitière, 79, rue Roeroi, à Roubaix ; trois insertions dans la presse locale, 500 fr. de dommages-intérêts à la partie civile, une insertion dans un journal corporatif. — Pour mouillage de lait à 10 % : 1 mois de sursis, 10.000 fr. d'amende à Jules Cochez, 48 ans, cultivateur à Linselles, rue de Quesnoy ; 400 fr. de dommages-intérêts à la partie civile et trois insertions.

L'adultère. — 3 mois sur opposition à Simone Gueton, femme Bockstael, femme de ménage à Roubaix, 12 bis, rue de Cohem, pour adultère.

EN BELGIQUE

MENIN

On découvre trois vélos dans la Lys. — Trois vélos ont été retirés de la Lys par la police locale. Un de ceux-ci avait été volé à M. Midavaine, aide éclusier à Menin. Les autres vélos avaient été délestés de leurs roues. La police enquête.

Vol de linge. — Des inconnus se sont introduits chez Mme Joséphine Hoorelbeke, rue de Bruges et ont dérobé de la lingerie dans plusieurs pièces de la maison. La police enquête.

... et de lapins. — Des inconnus ont dérobé nuitamment au préjudice de M. Malfait, rue de Bruges, plusieurs superbes lapins. Une enquête est ouverte.

Les Tirages Financiers

VILLE DE PARIS 1875

Les numéros : 382,210, gagne 100.000 francs ; 177,677 gagne 50.000 frs.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 303,307, 305.702, 79.041.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 102,235 81.531, 248.998, 423.578.

Vingt-cinq numéros gagne : chacun 1.000 francs.

VILLE DE PARIS 1912

Les numéros : 296.648 gagne 50.000 francs ; 350.645 gagne 10.000 francs.

Les Sports à Roubaix-Tourcoing

FOOTBALL

AU SERVICE DE LA CHARITÉ

Fédéraux de Flandre contre Chevronnés Nordistes

La F.F.F. vient d'autoriser l'équipe fédérale de Lille-Flandre à disputer une rencontre dont le produit ira aux Œuvres Charitables Nationales.

Le Directeur Sportif de l'équipe, leader du championnat des Fédéraux, a eu l'heureuse initiative d'opposer à sa formation une sélection composée d'anciens chevronnés nordistes.

Nous retrouverons parmi eux des noms connus de tous : les Destombes, Desrousseaux, Cheuva, Delannoy, Dutilleul, Waggi, Laurent, Debruyckere, Stabo, tous soit internationaux ou sélectionnés et qui, par leur expérience, sont de taille à tenir la dragée haute aux jeunes éléments de l'équipe fédérale

Cette rencontre aura pour théâtre le Parc J. Dubrulle, terrain du R.C. Roubaix et se disputera le samedi 13 mai, à 17 heures.

En lever de rideau et à 15 h. 30, les Minimes du R.C. Roubaix et de l'Excelsior seront opposés.

Ouverture des portes à 15 heures.

Pour cette rencontre de charité, le prix des places a été fixé comme suit : Tribunes d'honneur numérotées, 60 fr. ; Tribunes assises non numérotées, 50 fr. ; Premières debout, 40 fr. ; Populaires, 15